BULLETIN MENSUEL Nº 104 - SEPT. - OCT. 1968



F. REIDE - 10, rue de Solférino C.C.P. Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10 Tél. 783-21-38

Bulletin dinformation

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs du Centre National de la Recherche Scientifique

Le XIV^e Congrès du S.N.C.S. et l'Unité

A l'occasion de la préparation de leur 14° Congrès, nos camarades chercheurs ont posé le problème de l'élargissement du S.N.C.S.

Dans de nombreuses sections des camarades chercheurs ont soulevé ces problèmes auprès de nos militants, aussi nous semble-t-il important de donner l'appréciation de la Direction du syndicat sur cette question.

cat sur cette question.

Le Document préparatoire au XIVe congrès du S.N.C.S. intitulé « Pour un élargissement de notre action syndicale » (Bulletin du militant, n° 31 du S.N.C.S.) indique (à la fin du texte) : « Compte tenu de l'accueil favorable fait à un tel élargissement lors des contacts exploraélargissement lors des contacts explora-toires menés avec la C.G.T... cette solution apparaît aujourd'hui possible ».

Nous tenons à lever une ambiguïté qu'une lecture attentive de l'ensemble du

document laisse subsister :
Si la formule « un tel élargissement »
se rapporte à l'élargissement de l'action syndicale en général, c'est exact nous l'accueillons favorablement.

Si la formule « un tel élargissement se rapporte à la syndicalisation, par la F.E.N. autonome, des techniciens du C.N.R.S. et à la syndicalisation, par la F.E.N. autonome, des travailleurs scientifiques dans les secteurs autres que l'Education Nationale, il est inexact que nous accueillons favorablement une telle éventualité. Nous sommes, ainsi que nous l'exprimons en détail ci-dessous, hostiles à cet élargissement.

l. — Les arguments de nos camarades du S.N.C.S.

(voir leurs publications V.R.S. n° 130 et le Bulletin du militant, n° 31).

Les problèmes posés par la Recherche scientifique, débordant aujourd'hui large-ment le secteur universitaire, conduisent les différents syndicats existant dans l'Education Nationale et appartenant à la F.E.N. autonome à repenser leur zone d'influence dans les milieux de la re-cherche publique ou privée. La plate-

d'influence dans les milieux de la recherche publique ou privée. La plateforme du S.N.E.S.-SUP à leur dernier congrès en est une illustration, ainsi que l'actuel projet du S.N.C.S.-F.E.N.

Lors des entretiens entre notre syndicat, l'Union Générale des Ingénieurs et Cadre C.G.T. et le S.N.C.S.-F.E.N. il nous fut indiqué et proposé pour accord, par le S.N.C.S.-F.E.N. l'élargissement du S.N.C.S. dans deux directions:

1°) La syndicalisation à la F.E.N. des Techniciens du C.N.R.S. C'est un élargissement vertical ou catégoriel.

2°) Pour les secteurs de recherche publique comme : le C.E.A., l'O.N.E.R.A., l'I.N.R.A., le C.N.E.T., etc... la syndicalisation des personnels travaillant dans la sation des personnels travaillant dans la Recherche. C'est un élargissement horizontal ou sectoriel. Le désir des actuels dirigeants du S.N.C.S. est : que cet élargissement ne se fasse pas d'une manière concurrente avec la C.G.T. Si cet aspect concurrentiel apparaissait, il y aurait inévitablement une redistribution des adhérents mais surtout des militants du S.N.C.S. actuel entraînant probablement un basculement à droite du S.N.C.S.un basculement à droîte du S.N.C.S.-F.E.N. De cette analyse se dégage la né-cessité, pour le S.N.C.S., d'avoir l'accord de la C.G.T... et partant de là, la propo-sition d'élargir l'actuel accord de con-certation permanente, passé entre les deux organisations, à la F.E.N. et l'U.G. I.C. avec une « possibilité » vers F.O., F.N.I.C.

Cet accord servirait également de base politique et se concrétiserait par la création d'une Union Générale des Travailleurs scientifiques ou adhéreraient les adhérents des organisations syndicales parentes (C.G.T. - F.E.N. - F.O.).

— Les organisations syndicales ne serient pas en tant que telles dans cette

— L'U.G.T.S. serait un terrain de ren-contre et de dialogue des militants, à la base comme au sommet, dans des sections locales et un collectif national.

-- Elle serait une organisation souple qui servirait de baromètre pour l'unité.

-- Enfin cette U.G.T.S. et cet accord de concertation seraient un rempart pour éviter la redistribution des militants.

Les organisations syndicales garde-

raient leur autonomie.

Nous avons essayé d'exposer ici, le plus fidèlement possible, toutes les raisons données par les camarades cher-cheurs du S.N.C.S.-F.E.N.

2. — L'analyse du secrétariat national du S.N.T.R.S. - C.G.T.

Nous sommes très conscients de la gêne qui résulte du clivage horizontal au C.N.R.S.: les chercheurs appartenant à la F.E.N. (pour l'essentiel), les Techniciens à la C.G.T., C.F.D.T. et F.O.. La C.G.T. ne peut être, en l'occurence, tenue responsable du fait que les travailleurs de la respectable scientifique soient organicales.

recouvre (l'Education Nationale) fait que la recherche scientifique déborde le cadre universitaire et s'étend à tous les domaines de l'économie.

2°) Que par conséquent, seules les confédérations ouvrières, sont les mieux placées et organisées pour traiter de l'ensemble des problèmes de la recherche. Cette idée mériterait une étude et un développement que nous ne pouvons faire ici mais sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

3°) Que notre syndicat est le seul à ne pas syndiquer de chercheurs. Cependant, indépendamment de ce fait, il est urgent pour notre confédération, d'abor-der les problèmes de la recherche avec tous nos syndicats intéressés. La révolution scientifique en cours, pose en effet, avec une acuité particulière, l'alliance de la classe ouvrière et des intellectuels et en premier lieu l'alliance avec les tra-vailleurs de la recherche scientifique qui vivent directement cette révolution scientifique. Un premier pas est en train de s'accomplir, à l'initiative de l'U.G.I.C., par la création d'une commission travailleurs de la Recherche scientifique, commission qui assurera la liaison, la coordination et l'information des syndicats C.G.T. concernés par la recherche scientifique. Cette commission représen-tera également les travailleurs de la recherche scientifique dans les diverses commissions, les organismes nationaux et lors des délégations auprès des pou-voirs publics. Elle permettra aussi d'im-pulser le développement des syndicats de la C.G.T. parmi les travailleurs de la recherche scientifique.

4°) Que l'élargissement qu s.n.c.s. F.E.N. ne peut se faire finalement qu'en introduisant un nouveau syndicat auto-nome dans le collège techniciens du C.N.R.S. d'une part et dans les autres organismes publics ou privés de recherche d'autre part. C'est, en sin de compte, un accroissement de la division syndi-cale, ce que nous ne pouvons accepter. Si une telle éventualité se précisait, nous serions amenés probablement à syndiquer les chercheurs du C.N.R.S. Mais nous le le ferions jamais les premiers.

C.G.T. ne peut être, en l'occurence, tenue responsable du fait que les travailleurs de la recherche scientifique soient organisés ainsi au C.N.R.S.

La situation présente met en évidence plusieurs caractéristiques:

1°) La F.E.N. se trouve confrontée à la contradiction entre le secteur qu'elle si la F.E.N. autonome reste dans le

un accord de concertation qui engage nos deux organisations, accord qui a été S.N.T.R.S.-C.G.T.

pas très important dans cette applica-tion a été accompli pour déterminer la plate-forme intersyndicale qui sera dé-fendue par les candidats C.G.T. - F.E.N. -plexes, persuadés de l'apport réciproque (public ou privé) de la Recherche serait

plication complète de cet accord de con- et non occasionnelle. certation, qui ne recouvre finalement que Pour notre part, nous avons, comme des travailleurs de la recherche scienti-le C.N.R.S., la création de commissions nos camarades du S.N.C.S. le souci de fique. spécialisées intersydicales, pour l'étude l'unité. Nous considérons que, dans le G. PAGE.

ratifié unanimement, rappelons-le, en no- l'idée d'un organisme permettant cette nos organisations syndicales ne seraient vembre 1967 par le Congrès du S.N.C.S. rencontre et ce dialogue. De ce point de pas engagées en tant que telles (mais en mars 1968 par le Congrès du vue, les initiatives les plus larges pour- à laquelle nos adhérents seraient conviés Cet accord doit être véritablement appourvu qu'elles permettent aux deux travailleurs comme se substituant aux pliqué à tous les échelons : National et syndicats une collaboration plus étroite syndicats.

dans les sections Locales. Un premier dans l'esprit de l'unité d'action qui ani
Nous pensons que l'introduction d'un

C.F.D.T. - F.O. aux élections à la positif que nos deux organisations syn- une aggravation de la division syndicale.

D.G.R.S.T. - Nous ne nouvons approver cette idée dicales ne mangueront pas de faire — Nous ne pouvons approuver cette idée Peut-être faut-il envisager, outre l'ap- jetant ainsi les bases d'une unité solide, contraire aux buts même recherchés dans

secteur qu'elle recouvre, c'est-à-dire ce-lui de l'Éducation Nationale. des problèmes posés par la recherche, contexte actuel, au moment où le Pré-lui de l'Éducation Nationale. fonctionnant sous la responsabilité de sident de la République met ouvertement En ce qui concerne le C.N.R.S. il existe nos deux organisations F.E.N. et C.G.T. en cause la représentativité des syndicats, Il ne faut pas voir dans le mot com- la création d'une Union Générale des mission un organisme restrictif, mais travailleurs scientifiques dans laquelle ront être prises, en particulier à la base, à participer) apparaîtrait aux yeux des

l'accord de concertation et aux intérêts

LE POINT DE NOS REVENDICATIONS fin septembre 1968

Le texte du 24 mai et le mémorandum intersyndical du 4 juin ont défini, pen- tion (point 3 a) se poursuivent de façon C.N.R.S. un accroissement de son aide dant les événements de mai-juin, les très diverses et soulèvent des problèmes sous des formes diverses, telles que fi-engagements de la Direction du C.N.R.S., très aigus et fondamentaux. Notre organancement d'emplois et de constructions. concernant les personnels.

problèmes généraux, à des problèmes gereux de certaines « co-gestions » et a concernant l'ensemble des personnels, à décidé, lors de son Conseil National du dans le cadre des discussions qu'il pour-

1. — GESTION ADMINISTRATIVE ET dicat. FINANCIERE (Point 1b du 24 Mai).

Le C.N.R.S. obtiendrait une certaine liberté pour l'établissement de son budget, à l'intérieur des crédits qui lui sont alloués, ayant obtenu que celui-ci soit approuvé sans discussion dans la mesure II. - Problèmes concernant l'ensemble nous y veillons tout particulièrement. où il sera fidèle à la « silhouette » es- des personnels quissée par le C.N.R.S. lors de ses de- 1 — ACTION mandes budgétaires.

Une réglementation propre au C.N.R.S. permettrait de simplifier les règles gé-nérales d'administration et de contrôle financier, en matière de missions, notamment.

2. — STRUCTURES DU C.N.R.S. (Points 2 et 3 du 24 Mai).

Da mise en place d'un Comité Central Provisoire (point 3 b) a eu lieu, d'abord avec 15 représentants du personnel désignés par les organisations syndicales, ensuite avec 15 représentants du personnel élus qui, avec le Directoire, composent ce C.C.P. Rappelons que, sur les 8 techniciens et administratifs, notre syndicat est arrivé en tête de ces élections, et qu'il a 3 représentants (1 ingé-nieur, 1 technicien, 1 administrative). Les 22 et 23 juillet, le C.C.P. a siégé

et a examiné, en particulier, les conditions de fonctionnement de la session d'automne du Comité National (la décision d'y inviter des représentants des techniciens : 2 par section, y a été pripersonnel scientifique. A ce premier la masse salariale. C.C.P. siègeant avec les 15 élus, de sim- Pour 1969, les cr C.C.P. siègeant avec les 15 élus, de simples échanges de vues et d'informations
ont été abordés sur les Comités de Geslilions, soit une augmentation de temps. tion (expériences en cours) et sur cer-tains conflits (Aéronomie - Centre d'Etudes Sociologiques). Ces problèmes, qui (Pour 1969, les crédits pour le logen'étaient pas à l'ordre du jour du C.C.P.
des 22 et 23 juillet seront à l'ordre du jour du prochain (en novembre ou en Compte tenu de l'insuffisance des créC.N.R.S. se sont établies très régulièrejanvier).

nisation a constamment mis l'accent sur 2. — DROIT SYNDICAL (Point 4 du Ces engagements se rapportent à des le caractère équivoque et souvent dan- 24 Mai). concernant l'ensemble des personnels, à décidé, lors de son Conseil National du des problèmes de carrière des chercheurs, enfin à des problèmes concernant les seuls techniciens et administratifs.

18 septembre, de consacrer le prochain conseil National du la ce problème, après seuls techniciens et administratifs.

18 septembre, de consacrer le prochain suit régulièrement avec l'Intersyndicale Nationale des techniciens et administratifs.

18 septembre, de consacrer le prochain suit régulièrement avec l'Intersyndicale Nationale des techniciens et administratifs.

18 septembre, de consacrer le prochain suit régulièrement avec l'Intersyndicale Nationale des techniciens et administratifs.

18 septembre, de consacrer le prochain suit régulièrement avec l'Intersyndicale Nationale des techniciens et administratifs.

18 septembre, de consacrer le prochain suit régulièrement avec l'Intersyndicale des techniciens et administratifs.

18 septembre, de consacrer le prochain suit régulièrement avec l'Intersyndicale des techniciens et administratifs.

18 septembre, de consacrer le prochain suit régulièrement avec l'Intersyndicale des techniciens et administratifs.

18 septembre, de consacrer le prochain suit régulièrement avec l'Intersyndicale des techniciens et administratifs.

18 septembre, de consacrer le prochain suit régulièrement avec l'Intersyndicale des techniciens et administratifs.

des prochaines semaines.

24 Mai).

d'un Comité d'Entreprise en matière sociale.

Les syndicats et une commission du III. — La carrière des chercheurs C.A.E.S. ont élaboré des projets précis. Notre objectif est :

a) d'obtenir l'accroissement des prérogatives de l'actuelle Commission d'Etude gés de recherche, demandée en mai, s'est des problèmes sociaux, dont la compétence sétendrait à toutes les affaires sociales, aussi bien celles gérées par l'administration que celles gérées par le personnel.

b) de maintenir la gestion du Comité d'action sociale chargé des œuvres sociales non administratives, à l'entière initiative, et sous la responsabilité de ce Comité, élu sur listes syndicales représentatives.

• Pour le financement du secteur social, les Finances ont catégoriquement se), ainsi que les nominations pour le refusé toute notion de pourcentage de

167 %, ce qui ne représente que 1 % de la masse salariale réelle.

dits accordés par les Finances pour le ment. Au 20 septembre, 16 séances de

Les expériences de Comités de Ges- secteur social, nous demanderons au

aboutir, reconnaissant le rôle des orga-• L'organisation des structures du nisations syndicales indépendamment de C.N.R.S. et de ses relations avec l'Unitous organismes de « participation » versité (point 2) va être entreprise avec (tels que les Conseils de gestion) et les organisations syndicales au cours quelles que soient les attributions de ces organismes. Ce point est fondamental et

Le document définira, notamment, les temps mis à la disposition des respon-1. — ACTION SOCIALE (Point 1 c du sables syndicaux nationaux et locaux, et le temps mis à la disposition du per-• Sur les structures, le C.N.R.S. réaf- sonnel pour les réunions. Il définira la firme son accord pour mettre en place liberté d'affichage, de diffusion de la un organisme ayant les prérogatives presse syndicale, du collectage des cotisations, la mise à disposition de locaux et de moyens matériels.

La transformation de 175 postes d'attachés de recherche en postes de chartraduite par la création, au collectif budgétaire de 1968, de 350 postes de chargés ou de grade supérieur. Cependant, le budget de 1969 ne prévoit aucune création d'emploi de chercheur, et la promotion en 1969 des attachés de recherche peut être sérieusement compromise

Notre Conseil National du 18 septembre a exprimé une position hostile à une éventuelle transformation, en emplois de chercheurs, d'un certain nombre des 698 emplois de techniciens qui seraient créés en 1969, ce qui n'aboutirait, en définitive, qu'à un camouflage, au détriment des techniciens et administratifs, de la

IV. — Les techniciens et administratifs

travail ont déjà eu lieu, représentant 2. — RETRAITES (Point 5 a-2 du 24 Mai) de Direction n'accepte l'uniformité de plusieurs dizaines d'heures de négocia- La recherche de « règles analogues taux que sur les 2/3 du montant du

questions (notamment la prime) ont été retraites au cas où les ressources se abordées et ont plus ou moins avancé trouveraient insuffisantes. Dans les cas vers une solution.

1. — SECURITE DE L'EMPLOI (Point 5 a-2 du 24 Mai).

Les discussions ont abouti à un projet de décret envoyé au Ministère de de faire appel au Budget de l'Etat (Pour l'Education Nationale le 27 août.

Ce projet de modification de notre statut actuel a été jugé, dans l'ensemble, satisfaisant par le Conseil National du pliqué, il comporte :

congés pour convenances personnelles (article 45 et article 45 bis, ce dernier prévoyant le passage technicien-chercheur-technicien).

les conditions de réaffectation (article 46) dans les cas d'emploi supprimé, de résidence de laboratoire transférée, à l'issue de congé pour convenances personnelles, de congé de maladie excédant les congés rémunérés, de congé pour élever un enfant, de congé pour service militaire, de congé pour mandat public électif, de refus de mutation pour nécessité de service, de retour (après un passage dans le cadre chercheur) dans le mémorandum du 4 juin). cadre technique.

Ces conditions comportent la propocompétence professionnelle de la nature parité des administratifs avec les tech-de celle que nécessitait son emploi anté- niciens et ingénieurs à responsabilités rieur, ou d'une nature voisine ». Par ailleurs, « l'un au moins des trois em- La parité recherchée concerne tous les région parisienne, dans le district de la région de Paris ».

Il est également prévu que « l'inté-

 A propos de l'« insuffisance professionnelle », les dispositions de l'article
 LA PRIME (Point 5 c du 24 Mai).
 Trestent inchangées. Il a fallu com L'uniformisation des régimes (suppres battre la possibilité de rétrogradation de sion des indemnités pour travaux supcatégorie dans ces cas, et il a été admis plémentaires des D et des 8 et 9 B, et que le système de retraite à établir com- alignement des 6 et 7 B sur les 5 B à 1 B porterait des dispositions relatives à la et les A) et des taux de primes va être retraite anticipée et à la réforme. Ce demandée par le C.N.R.S. Il s'engage à point, d'une grande importance sera à demander 16 % (les 20 % ne pouvant, examiner soigneusement, en relation avec selon lui, que faire l'objet d'un objecles retraites, et il pourra en résulter une tif à atteindre, éventuellement par étarédaction nouvelle de l'article 47.

à celles de la fonction publique en ce crédit individuel : il entend maintenir En priorité, d'un commun accord avec qui concerne le régime des retraites » a une possibilité de « modulation » sur le M. Lasry, Directeur Administratif et Fi- conduit à envisager la constitution d'une 1/3 restant. nancier, il a été convenu d'examiner et Caisse de retraite particulière au C.N. Pour le s de faire aboutir les questions de la R.S. Ont été examinées les Caisses proaméliorations relatives aux catégories ques nationalisées, etc... Dans tous les d'administratifs. Parallèlement, cependant, les autres prévue pour assurer le financement des étudiés, ce sont les organismes qui, sur leurs propres ressources, s'engagent à financer les éventuelles insuffisances. Pour le C.N.R.S., dans ce cas, il ne semble pas qu'on puisse échapper à la nécessité les fonctionnaires, c'est la dette publique qui garantit les retraites).

Les études ne sont pas terminées. M. Lasry a proposé l'examen d'un cas de 18 septembre. Techniquement très com-pliqué, il comporte : de coopération économique et de la bano des améliorations des possibilités de que centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun qui pourrait servir de référence pour celle du C.N. R.S. Un premier examen, durant le mois d'août par deux responsables de notre commission syndicale « retraites », a conclu que le projet ne devait pas être rejeté purement et simplement, et qu'il devait faire l'objet d'un examen et d'une discussion poussée avec l'Administration. Notre commission retraite va se réunir et les travaux sur les retraites vont reprendre au C.N.R.S. dans les semaines qui viennent.

3. — ADMINISTRATIFS (Point IV 1 du

Un projet révisant profondément la liste des emplois d'administratifs pour sition, successivement, de « trois affec- mieux correspondre aux nécessités de la tations dans un emploi exigeant une gestion administrative, et établissant la équivalentes, a été discuté avec M. Lasry. plois ainsi proposé doit se trouver dans aspects : indices, pourcentages des dérole même département que l'emploi anté- gations, cadences d'avancement, prime, rieur ou, si celui-ci se trouvait dans la prise en considération de la qualification professionnelle.

Les services du C.N.R.S. ont procédé à l'examen de ce projet et établi leurs proressé peut recevoir, pour un an au pres propositions dont la discussion va maximum, une affectation permettant commencer le 25 septembre. Il semble d'assurer sa réorientation profession- que l'aboutissement de ce point sous la forme d'un texte définitif pourrait intervenir rapidement.

L'uniformisation des régimes (supprespes, à l'issue d'un calendrier). Le Comité

Pour le second semestre 1968, c'est l'ancienne réglementation qui sera encore sécurité de l'emploi, des retraites, des pres à la R.A.T.P., à l'E.D.F., aux Ban- en vigueur. Le C.N.R.S. va envoyer des directives pour que :

- les D et les 8 et 9 B aient 50 heures minimum,

— les 7 et 6 B aient 8 %,

- les autres catégories aient un minimum des 2/3 de leur crédit individuel, le 1/3 étant « modulable ». Cette disposition fera que, contrairement aux répartitions passées, il n'y aura aucune prime inférieure aux 2/3 du crédit individuel.

5. — TOUS LES AUTRES POINTS DU MEMORANDUM DU 4 JUIN

ont été maintenant abordés avec la Direction du C.N.R.S., leur discussion détaillée restant à faire, pour la plupart :

augmentation des pourcentages des dérogations et des paritaires (pourcentage de dérogations avancé par la Direction: 30 à 35 % pour toutes les catégories).
automaticité de la répercussion sur

nos catégories des mesures prises pour la Fonction publique (la Direction suggère d'introduire cette notion dans nouvelle rédaction du Statut).

réglementation des heures supplémentaires, des travaux effectués en dehors des horaires normaux, des travaux salissants, dangereux, de l'isolement, etc... (La Direction obtiendrait un crédit qui serait affecté à des suggestions diverses, notamment à celles qui « excèderaient notablement » l'activité normale).

organisation de la formation permanente (3 directions complémentaires se dégagent : facilités de suivre des enseignements à l'extérieur, formation au niveau central du C.N.R.S. et formation au niveau des laboratoires et

modifications particulières aux pro-fessions d'ouvriers et personnel d'encadrement, de dessinateurs et agents techniques, d'ingénieurs, des personnels sur ordinateurs. A ce propos, nous avons dû, lors de la réunion avec M. Lasry, le 13 septembre, rappeler les raisons de ces revendications, leur importance et leur nécessité pour adapter le statut des personnels aux besoins véritables des services et laboratoires. Il nous est nettement apparu que les bureaux du C.N.R.S. n'avaient pas repris ces motivations de fond et avaient présenté à M. Lasry ces questions comme mineures ! Nous veillerons, dans les négociations à venir, à faire prendre en considération tout ce qui a trait aux modifications statutaires particulières aux professsions. A. CHANCONJE.

IMPORTANTE RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DU S.N.T.R.S.

Le 18 Septembre s'est réuni à Paris le d'une autre les augmentations concédées Conseil National de notre syndicat (élu lors du mouvement de Mai. en avril dernier par le XI congrès). Après avoir approuvé l'activité menée par la direction nationale du syndicat, sur l'enseignement supérieur et les dan- forts déployés par la Direction en ce depuis le puissant mouvement de Mai, gers qui en découlent pour le C.N.R.S. sens. pour développer les résultats revendicatifs et concrétiser les engagements obtenus à cette époque, le C.N. a pris un En effet il se tenait à une période ca- Mai par la Direction du C.N.R.S. ractérisée par :

du patronat de récupérer d'une façon ou point).

La parution de la loi d'orientation

● La préparation du budget 1969 du C.N.R.S. et la nécessité de faire le conjoncture actuelle, très défavorable au point sur les engagements pris le 24 C.N.R.S., où il semble avoir été « oublié » certain nombre de décisions importantes. point sur les engagements pris le 24

• La tentative du gouvernement et informations concernant ce dernier

Le C.N. a estimé que le C.N.R.S. n'a pas obtenu du gouvernement les moyens de tenir tous ses engagements envers le personnel tout en reconnaissant les ef-

Il n'en reste pas moins que dans la dans la loi d'orientation, où le budget On lira dans un article voisin les n'est plus prioritaire, la démission de la Direction en fonction des déclarations de responsabilité... et des résultats obtenus... ne pourrait que servir ceux qui veulent abattre le C.N.R.S. Il ne saurait être question d'estomper

la responsabilité de la Direction dans le manque de réalisation de certains des engagements pris le 24 Mai, mais nous ne voulons pas donner au pouvoir les moyens de mettre en place des hommes plus dociles à sa politique en matière de recherche.

C'est pour cela que notre sydicat, sans exiger de la Direction sa démission suivant l'engagement de responsabilité, demandera à celle-ci de s'engager, à nouveau solennellement, devant l'ensemble des participants aux accords du 24 Mai à poursuivre énergiquement son action pour réaliser tous ses engagements par les moyens appropriés.

Le C.N. a également décidé d'insister sur le fait que l'insuffisance des crédits alloués au C.A.E.S., malgré une augmentation très sensible (167 %: pratiquement 1 % de la masse salariale), ne saurait remettre en cause la nécessaire modification des etratures de C.A.E.S. modification des structures du C.A.E.S. afin de tendre vers un organisme ayant en matière sociale les prérogatives d'un comité d'entreprise.

Le fonctionnement de comités de gestion, de Conseils de Laboratoires, de commissions paritaires, etc... créés en commissions paritaires, etc... créés en Mai-Juin a fait surgir de nombreux pro-blèmes. L'analyse faite par la commission recherche de notre syndicat, sur la base des questionnaires adressés à toutes les sections, n'a pas encore permis de dégager une position détaillée de notre

organisation sur le fonctionnement de tels organismes.

Le C.N. a décidé de réunir rapidement la commission recherche, réunion à laquelle seront invités les responsables des sections afin de définir une orientation précise qui serait soumise au prochain

Le Conseil National a enfin attiré l'attention des responsables de sections sur la nécessaire information du personnel sur les négociations en cours C.N.R.S. afin de recueillir ses avis, critiques et suggestions. Connaissant ainsi l'importance des revendications le per-sonnel sera prêt à mener l'action nécessaire pour leur aboutissement.

G. DUPRE.

LES TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS PRÉSENTS AU COMITÉ NATIONAL DU C.N.R.S.

Pour la première fois les personnels techniques et administratifs du C.N.R.S. vont sièger, à titre consultatif, dans les différentes sections du Comité National du C.N.R.S., en application des décisions prises par le Comité Central Provisoire au cours de sa première réunion des 22 et 23 Juillet.

Cette représentation de notre cadre est un premier pas vers la présence des techniciens et administratifs dans tous les organismes où s'élabore la politique du C.N.R.S. Remarquons en passant que c'est aussi la consécration de revendications vieilles de plusieurs congrès.

Il était en effet impensable que le Comité National du C.N.R.S. qui donne son avis notamment sur :

- Le programme de travail des différents orga-nismes de recherche bénéficiant de l'aide du nismes de C.N.R.S.
- C.N.R.S.
 Les titres des candidats aux diverses rétributions pour chercheurs, attribuées par le C.N.R.S.
 L'importance et la qualité des travaux des chercheurs et leur classement dans les diverses catégories et échelons.
 L'affectation des collaborateurs techniques à des chercheurs (afin de les aider dans leurs travaux) et la qualification de l'emploi de ces collaborateurs (renouvellement, suppression, affectation de postes nouveaux, réaffectation de postes supprimés).
- L'ouverture de crédits pour travaux exécutés à la vacation.
- Les demandes de subvention pour mission ne comportent pas de représentant d'une partie im-portante du personnel concerné directement par les avis émis dans chaque section.

Les sections du Comité National.

Le Comité National se réunit deux fois par an par Section correspondant chacune à une discipline scientifique.

Il y a 35 sections composées de élus (par un corps électoral de cher-cheurs et d'Ingénieurs du C.N.R.S. et d'autres organismes de Recherche) et de 10 nommés (par le premier Ministre et le Ministre de l'Education Nationale).

C'est en application de l'article 13 du décret fixant l'organisation générale du C.N.R.S. que le Directeur général peut « inviter à participer, à titre consultatif, aux travaux d'une section, des savants et des techniciens appartenant à des organismes publics ou privés, même s'ils ne font pas partie du corps électoral ».

Notons que cette possibilité existait de-puis 1959 mais, qu'il aura fallu le puis-sant mouvement de Mai-Juin pour que l'exigence des syndicats de Techniciens soit réalisée par son utilisation.

La Session d'Automne.

Le Directeur général du C.N.R.S. va d'administrateurs locaux d'ailleurs par-donc désigner 2 représentants, dont au fois candidats sur cette liste. Ensuite, moins un ingénieur, pour siéger dans quelque soit la valeur technique possi-chacune des sections qui vont se réunir ble de ces candidats, ils sont inconnus

du 8 octobre au 20 décembre à raison de deux à trois jours par section.

Voici comment seront désignés Tes techniciens: Les huit élus au Comité Central Provisoire (3 : C.G.T., 2 : C.F. D.T., 1 : F.O., 1 : S.N.I.R.S. et 1 : liste de l'administration) ont établi une liste d'au moins quatre noms dans laquelle le Directeur général fera son choix après consultation du Président de Section

L'Intersyndicale Nationale (C.G.T., C.F.D.T., F.O.) a pris la décision de pré-senter une liste de quatre candidats par discipline, en tenant compte, sur l'ensemble des sections, d'une représentation sensiblement proportionnelle à celle de chaque organisation.

Dès le 25 Juillet le S.N.T.R.S.-C.G.T. adressé à toutes ses sections syndicales une circulaire faisant appel aux can-didatures. Le 6 septembre des questionnaires pour l'établissement des candidatures étaient adressés à ces mêmes sec-tions afin que le Conseil National du syndicat puisse faire son choix.

De nombreuses sections ont fait un excellent travail collectif pour désigner leurs candidats et le C.N. a pu ratifier 126 candidatures, soit pratiquement 4 candidats par section qui ont été classés par ordre préférentiel dans chaque discipline.

L'accord total se réalisait à l'Intersyndicale Nationale sur une liste de candidats communs C.G.T. - C.F.D.T. - F.O. discipline, classés par ordre préférentiel). Indiquons qu'une soixantaine de candidats de notre syndicat ont été retenus, dont 17 sont tête de liste de l'intersyndicale dans leur discipline et 32 sont en première ou seconde position.

Le 20 Septembre les huit élus Techniciens au C.C.P. se réunissaient pour éta-blir la liste de propositions au Directeur Général. Par 7 voix contre 1, la propo-sition de M. Martray (liste représentative (sic), etc...) de constituer une liste de candidats communs sans qu'y apparaisse l'appartenance (ou non) syndicale était repoussée.

Les 6 élus de l'Intersyndicale auxquels s'était rallié celui du S.N.I.R.S. préci-saient que les candidats devaient apparaîtrent avec leur appartenance (Intersyndicale, S.N.I.R.S. ou M. Martray) afin qu'à l'issue du choix du Directeur général, l'intersyndicale ait obtenu une représentation au moins proportionnelle aux résultats des élections au C.C.P. (71 %).

Les élus syndicaux, véritablement représentatifs des personnels, se refusent à cautionner des candidats « choisis » par une seule personne ou avec « l'aide »

des personnels en ce qui concerne revendicative et de défense de la tion Recherche menée de tous temps par l'Intersyndicale Nationale des techniciens et administratifs. Il serait d'ailleurs intéressant de reprendre leur programme des élections au C.C.P. et de leur demander : Qu'avez-vous fait depuis pour le réaliscr !... quels sont vos résultats ? ».

La liste remise au Directeur Général comporte donc 4 noms pour l'Intersyndicomporte donc 4 noms pour l'intersyndi-cale dans chaque discipline, des candi-dats du S.N.I.R.S. (10 pour 9 disciplines) et 32 candidats de M. Martray (répartis dans 19 disciplines). Il nous reste à con-naître la liste arrêtée par le Directeur Général. Nous sommes certains que tous les militants syndicaux qui seront dési-gnés défendront avec efficacité les intérêts de leurs collègues et permettront aux organisations syndicales de recueillir les renseignements utiles à leur action.

G. DUPRE.

Ouinze militants du S.N.T.R.S. au stage de la F.E.N.-C.G.T. à Courcelles

Gif-sur-Yvette dans la vallée de Chevreuse est un nom connu de nos collè-gues par l'existence dans cette focalité d'un groupe important de laboratoires du C.N.R.S.

C'est aussi le lieu ou se trouve « Manoir de Courcelles », situé au milieu d'un parc magnifique, siège du centre d'éducation confédérale de la C.G.T.

Modernisé, agrandi et installé pour permettre l'étude et la détente dans les meilleures conditions, c'est l'endroit où viennent s'éduquer les militants syndi-caux de la C.G.T. de toutes les corporations.

Du 9 au 14 Septembre sest tenu dans ce centre le stage d'éducation syndicale de notre fédération de l'Education Nationale C.G.T. Soixante militants parmi lesquels 15 appartenant à notre syndicat ont acquis les bases théoriques indispen-sables à leur travail de responsables syndicaux.

Nos camarades venaient de : Belle-ue. Lyon. Orsay, Strasbourg, Toulouse, vue, Lyon, Orsay, Strasbourg, Toulouse, Grenoble, Caen, Paris et du Pic du Midi (4 ingénieurs, 5 techniciens, 6 ouvriers).

Ils vont maintenant vérifier dans leur activité quotidienne et dans la défense des intérêts de leurs camarades, les idées développées à Courcelles donnant ainsi tout son sens à la pensée du grand sa-vant et humaniste Paul Langevin : « La pensée naît de l'action et retourne à l'action ».